

Séance du 5 avril 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjoints ; MM. Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Labayle ; M. Laroche à M. Pommiez, Mme Bisauta à M. Causse.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Fêtes de Bayonne 2007 - Conventions de partenariat avec les villes de Bordeaux, Dax et Tarbes

Mme CHEVREL présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Depuis plusieurs années, lors de manifestations festives (Fêtes de Bayonne en ce qui nous concerne), la Ville de Bayonne mutualise des moyens en hommes et en matériels dans le domaine de la propreté urbaine, avec les Communes de Bordeaux, Dax et Tarbes.

Afin de mettre en oeuvre ces échanges qui nous permettent de faire face au surplus de travail provoqué par ces évènements, je vous propose d'autoriser M. le Député-Maire à signer une convention de partenariat avec chacune des trois villes concernées pour l'année 2007.

Les Services de la Ville de Bayonne participent ainsi aux actions de propreté suivantes :

- . Bordeaux : Fête du Fleuve
- . Dax : Fêtes annuelles
- . Tarbes : Gros travaux de nettoyage de voirie

pour des prestations équivalentes à celles fournies par chacune de ces villes.

Ces engagements définissent la nature des moyens échangés, les modalités précises de transfert de matériel, d'hébergement et de nourriture du personnel, les conditions d'assurance et de prises en compte des frais de fonctionnement ainsi que la participation en retour de la Ville de Bayonne à des manifestations particulières de ces trois communes.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.